

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

SÉANCE DU 09 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 02 février 2022
Date d'affichage : 02 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février à dix-neuf heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, LE HOUEROU Gilbert, JEZEQUEL Alain, FLOURY Albert, LE MAREC IACONELLI Rose Marie, MATHECADE Camille, LE ROUX Alain, MOISAN Michel, CLOUIN Elodie, LE LAY LE SEGUILLON Sandrine, FLOURY Myriam, LE QUERE Anne Lise.

Secrétaire de séance : Anne Lise LE QUERE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

CHOIX DU PLAN DU LOTISSEMENT KREIZ KER

Gilbert LE HOUEROU fait un rapide compte-rendu de la réunion de travail du mercredi 19 janvier 2022 à 19h15 qui a réuni l'ensemble du Conseil Municipal. La réunion a permis de trouver un consensus sur le choix du plan du futur lotissement Kreiz Ker. L'atelier urbain, maître d'œuvre, avait proposé plusieurs scénarii, plus particulièrement sur la voirie desservant le lotissement et l'implantation de la voie douce à l'Est de la parcelle, jouxtant le lotissement de Kérlis au Nord-Est. Le choix s'est porté sur le scénario 1 permettant l'aménagement de 13 logements avec des lots de 436 à 842 m², surface moyenne des lots de 517 m², la voirie représente 115 ml et la liaison douce 186 ml, la surface des espaces publics n'est que de 18 % du projet ce qui permet d'envisager une emprise des lots de 6725 m² sur une surface totale de 8409 m².

Il est proposé de modifier légèrement le scénario 1 en supprimant une bande de cheminement doux au nord du Lotissement.



**Scénario 1 modifié
avec une bande
de cheminement doux
supprimée au Nord.**

Il est procédé au vote :

**Scénario 1 modifié : 14 voix
1 abstention (Bernard ROUZES)**

La décision du Conseil Municipal va être transmise à l'atelier urbain et à la SPLA afin de pouvoir avancer sur le projet et reprendre les réunions avec la commission « aménagement ».

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT DE BOURG/DETR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention de l'Etat peut être sollicitée dans le cadre de la Dotation Etat aux Territoires Ruraux pour financer les travaux d'aménagement de Bourg. Cette subvention est ouverte aux communes de moins de 2000 habitants et permet de financer des travaux d'équipements de voirie liés à la sécurité à hauteur de 35 %. Les frais d'honoraires, de maîtrise d'œuvre sont exclus.

1- Présentation du site :

Le projet est situé en centre bourg de Trédarzec sur les RD 70 et RD 20

Cette opération, jugée nécessaire aujourd'hui est le cœur de l'action de la municipalité afin de limiter la vitesse en entrée et traversée de bourg, de sécuriser le carrefour central, et sécuriser les déplacements doux de centre bourg.

Le projet est établi pour limiter la vitesse des usagers de la route, sécuriser les cheminements piétons, aménager et sécuriser des itinéraires vélos, et apporter un traitement paysager à l'aménagement.

2- Aménagements prévus

La Mairie, après réunions et consultations publiques envisage :

- de poser des bordures avec vue basse (4 à 6 cm) sur l'ensemble de l'itinéraire avec calibrage de chaussée à 6 m, et des cheminements piétons de 1.40 ml.
- de créer 1 surélévation de chaussée sur la RD 20 pour gestion vitesse < 50 km/h au droit de l'entrée d'agglomération coté Kerbors,
- de changer le régime de priorité au droit du carrefour central pour rendre prioritaire la RD 70 aux dépens de la RD 20
- d'installer une zone 30 sur le rd 20 à partir de la salle jusqu'à l'école, avec l'implantation d'une écluse au droit de la salle dans la ligne droite, avec un plateau au carrefour central RD 20 / RD70, et un dernier plateau en entrée d'agglomération devant l'école.
- d'installer une zone 30 sur la RD 70 à partir du carrefour avec la rue de Bergat par l'implantation d'un plateau en entrée de bourg, l'implantation d'écluses double sur la ligne droite
- De traiter tous les carrefours en enrobés beiges pour différenciation revêtement routier
- de sécuriser les traversées de routes par des marquages règlementaires
- de renouveler le revêtement enrobé sur la section

Ces travaux s'accompagneront de renouvellement des canalisations d'eau pluviale d'après une inspection des canalisations, de création d'espaces verts plantées et de la mise en place de mobiliers urbains urbains.

Les réseaux AEP et EU auront été repris l'année dernière, et les travaux d'effacement de réseaux aériens sont couplés au projet aménagement

3- Planning d'intervention et coût des travaux

Démarrage des travaux septembre 2022.

Estimation des coûts de la première tranche + tranche optionnelle :

		TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE	
		<i>TF: Rues de Gogues (RD 20), carrefour écoles et rue de Kerguezec (RD70) mairie-église</i>	<i>TO: Rue de Keravel (RD 70) Zone 30 km/h</i>	MONTANT TOTAL H.T
TP - TRAVAUX PREPARATOIRES		69 780,00 €	11 515,00 €	81 295,00 €
VD - VOIRIE DEFINITIVE		253 365,00 €	76 005,00 €	329 370,00 €
EPV - ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VOIRIE		26 950,00 €	14 400,00 €	41 350,00 €
EV - ESPACES VERTS (Hors plantations)		2 100,00 €	515,00 €	2 615,00 €
PA - ANNEXES		2 800,00 €	1 200,00 €	4 000,00 €
				<i>458 630,00 €</i>
EPU - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES		26 850,00 €	22 050,00 €	48 900,00 €
		TF	TO	TF+TO
TOTAL GENERAL avec GEPU + tapis d'enrobé	TOTAL GENERAL EUROS H.T.	381 845,00 €	125 685,00 €	507 530,00 €
	T.V.A.	76 369,00 €	25 137,00 €	101 506,00 €
	TOTAL GENERAL EUROS T.T.C.	458 214,00 €	150 822,00 €	609 036,00 €
	<i>Part Département tapis enrobé sur RD</i>	TF	TO	TF+TO
	TOTAL GENERAL EUROS H.T.	40 040,00 €	12 045,00 €	52 085,00 €
	<i>Part GEPU</i>	TF	TO	TF+TO
	TOTAL GENERAL EUROS H.T.	26 850,00 €	22 050,00 €	48 900,00 €

CETTE ESTIMATION NE PREND PAS EN COMPTE LA REALISATION DES PLANTATIONS AINSI QUE LA FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN

Il est procédé au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter la DETR à hauteur de 35 % des dépenses éligibles des travaux d'aménagement de Bourg.**

DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT DE BOURG/CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention du département des Côtes d'Armor peut être sollicitée dans le cadre du Contrat de Territoire 2022-2027 pour financer les travaux d'aménagement de Bourg. Un courrier du Président du Département daté du 19 janvier 2022 nous demande de lui adresser nos intentions pour les projets/opérations envisagés dès le 1^{er} janvier 2022 entrant dans le champ de la 3^{ème} génération du contrat de territoire.

1- Présentation du site :

Le projet est situé en centre bourg de Trédarzec sur les RD 70 et RD 20

Cette opération, jugée nécessaire aujourd'hui est le cœur de l'action de la municipalité afin de limiter la vitesse en entrée et traversée de bourg, de sécuriser le carrefour central, et sécuriser les déplacements doux de centre bourg.

Le projet est établi pour limiter la vitesse des usagers de la route, sécuriser les cheminements piétons, aménager et sécuriser des itinéraires vélos, et apporter un traitement paysager à l'aménagement.

2- Aménagements prévus

La Mairie, après réunions et consultations publiques envisage :

- de poser des bordures avec vue basse (4 à 6 cm) sur l'ensemble de l'itinéraire avec calibrage de chaussée à 6 m, et des cheminements piétons de 1.40 ml.
- de créer 1 surélévation de chaussée sur la RD 20 pour gestion vitesse < 50 km/h au droit de l'entrée d'agglomération coté Kerbors,
- de changer le régime de priorité au droit du carrefour central pour rendre prioritaire la RD 70 aux dépens de la RD 20
- d'installer une zone 30 sur le rd 20 à partir de la salle jusqu'à l'école, avec l'implantation d'une écluse au droit de la salle dans la ligne droite, avec un plateau au carrefour central RD 20 / RD70, et un dernier plateau en entrée d'agglomération devant l'école.
- d'installer une zone 30 sur la RD 70 à partir du carrefour avec la rue de Bergat par l'implantation d'un plateau en entrée de bourg, l'implantation d'écluses double sur la ligne droite
- De traiter tous les carrefours en enrobés beiges pour différenciation revêtement routier
- de sécuriser les traversées de routes par des marquages règlementaires
- de renouveler le revêtement enrobé sur la section

Ces travaux s'accompagneront de renouvellement des canalisations d'eau pluviale d'après une inspection des canalisations, de création d'espaces verts plantées et de la mise en place de mobiliers urbains urbains.

Les réseaux AEP et EU auront été repris l'année dernière, et les travaux d'effacement de réseaux aériens sont couplés au projet aménagement

3- Planning d'intervention et coût des travaux

Démarrage des travaux septembre 2022.

Estimation des coûts de la première tranche + tranche optionnelle :

		TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE	
		<i>TF: Rues de Gogues (RD 20), carrefour écoles et rue de Kerguezec (RD70) mairie-église</i>	<i>TO: Rue de Keravel (RD 70) Zone 30 km/h</i>	MONTANT TOTAL H.T
TP - TRAVAUX PREPARATOIRES		69 780,00 €	11 515,00 €	81 295,00 €
VD - VOIRIE DEFINITIVE		253 365,00 €	76 005,00 €	329 370,00 €
EPV - ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VOIRIE		26 950,00 €	14 400,00 €	41 350,00 €
EV - ESPACES VERTS (Hors plantations)		2 100,00 €	515,00 €	2 615,00 €
PA - ANNEXES		2 800,00 €	1 200,00 €	4 000,00 €
				<i>458 630,00 €</i>
EPU - GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES		26 850,00 €	22 050,00 €	48 900,00 €
		TF	TO	TF+TO
TOTAL GENERAL avec GEPU + tapis d'enrobé	TOTAL GENERAL EUROS H.T.	381 845,00 €	125 685,00 €	507 530,00 €
	T.V.A.	76 369,00 €	25 137,00 €	101 506,00 €
	TOTAL GENERAL EUROS T.T.C.	458 214,00 €	150 822,00 €	609 036,00 €
		TF	TO	TF+TO
<i>Part Département tapis enrobé sur RD</i>				
TOTAL GENERAL EUROS H.T.		40 040,00 €	12 045,00 €	52 085,00 €
		TF	TO	TF+TO
<i>Part GEPU</i>				
TOTAL GENERAL EUROS H.T.		26 850,00 €	22 050,00 €	48 900,00 €
CETTE ESTIMATION NE PREND PAS EN COMPTE LA REALISATION DES PLANTATIONS AINSI QUE LA FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN				

Il est procédé au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter le contrat de territoire 2022-2027 pour financer à hauteur de 100 000 euros les travaux d'aménagement de Bourg.**

Secrétaire de séance : Anne Lise LE QUERE

CHOIX DU LOGICIEL CANTINE ET GARDERIE

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint, rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 octobre 2021, il a été décidé de demander des devis de logiciel de gestion de la cantine et de la garderie afin de permettre la gestion du pointage et de la facturation lors du passage de la cantine à 1 euro. En effet, le passage de la cantine à 1 euro va engendrer 3 tarifs différents en tenant compte du quotient familial.

Deux devis ont été reçus en Mairie :

- Abelium de Pleurtuit (35)
- 3 D ouest de Lannion (22)

Des renseignements ont été pris auprès des Communes qui travaillent avec ces logiciels.

- Abelium travaille essentiellement avec des grandes collectivités et Communautés de Communes, surtout à l'est du département

- 3 D ouest travaille avec Plouguiel, Penvénan, Plougrescant et de nombreuses communes du territoire de Lannion Trégor Communauté (logiciel gestion des ports pour Tréguier et Lézardrieux)

Il est proposé de retenir le devis de 3 D ouest pour son prix, sa proximité géographique et les bons retours des Communes travaillant avec ce logiciel.

Décomposition du prix :

En investissement (2550 euros HT)

- Logiciel Enfance 1350 euros HT
- Pointage par douchette 600 euros HT
- Création passerelle comptable JVS 400 euros HT
- Achat de douchettes pour pointage 200 euros HT

En fonctionnement Formation (800 euros H)

- Formation des utilisateurs 800 euros HT (2 demi-journées pour 4 personnes en télé formation)

En fonctionnement maintenance annuelle (587.50 euros HT)

- Maintenance du logiciel 337.50 + maintenance pointage douchette 150 euros HT + export comptable 100 euros HT

Il est procédé au vote :

- **Unanimité des membres du Conseil Municipal qui AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le devis de 3D ouest.**

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS/APPEL D'OFFRES DU CENTRE DE GESTION 22

Virginie LE COADOU présente le projet d'appel d'offres du Centre de Gestion en termes de protection sociale.

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « **mutuelle santé** », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- L'assurance « **prévoyance – maintien de salaire** », pour couvrir la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident et maladie de la vie privée, et admission en retraite pour invalidité.

La récente **ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique n°2021-175 du 17 février 2021** contient les dispositions suivantes :

- o **Le calendrier : 3 dates à retenir :**

-**17/02/2022 au plus tard : organisation d'un débat en assemblée délibérante** « sur les garanties de la protection accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ». Le diaporama ci-joint vous précise les éléments essentiels à présenter en débat,

-**01/01/2025** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 20% d'un montant de référence à définir par décret,

-**01/01/2026** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie mutuelle santé avec un montant minimum de 50% d'un montant de référence à définir par décret.

- o La possibilité par l'employeur de **souscrire un contrat collectif à adhésion obligatoire des agents**, en cas d'accord valide issu d'une négociation avec les représentants des partenaires sociaux totalisant plus de 50% des suffrages exprimés,

- o La possibilité pour l'employeur **d'adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor.**

En effet, comme l'autorise le nouvel article 25-1 de la loi n°84-53, les centres de gestion concluent

obligatoirement, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation pour couvrir leurs agents au titre de garanties de protection sociale complémentaire portant sur les risques prévoyance et santé dès l'année 2022.

Le Centre de gestion des Côtes d'Armor a donc décidé de lancer un appel public à concurrence au printemps 2022 pour conclure une convention de participation à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents pour les seules garanties de prévoyance.

— **L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,**
- **Autorise l'autorité territoriale à :**

PSC – garanties prévoyance :

Mode de contractualisation :

- **Adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, qui est souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor,**

Mode de participation :

- **Reste à définir**

PSC – garanties santé :

Mode de contractualisation :

- **Retenir de verser la participation aux agents qui souscrivent à l'un des contrats labellisés inscrits sur une liste publiée par le Ministère chargé des collectivités territoriales.**

Mode de participation :

- **Reste à définir**

Selon le calendrier suivant :

-**01/01/2025** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 20% d'un montant de référence à définir par décret,

-**01/01/2026** : Participation de l'employeur obligatoire pour la garantie mutuelle santé avec un montant minimum de 50% d'un montant de référence à définir par décret.

—

RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX 25 % DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Régis BERTRAND, adjoint aux finances, indique que Madame la Sous-Préfète de Lannion par intérim, a demandé le retrait ou la modification de la délibération prise le 15 décembre 2021 concernant l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement dans l'attente u vote du budget primitif 2022.

Après des contacts avec la Trésorerie de Paimpol, il est décidé de retirer cette délibération et de ne pas la modifier car les restes à réaliser sont suffisants pour couvrir les dépenses en ce début d'année 2022.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Régis BERTRAND, adjoint aux finances, rappelle que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 25 février 2022. Une nouvelle proposition a été sollicitée auprès d'ARKEA Banque le 31 janvier 2022 afin d'obtenir une nouvelle ligne de trésorerie de 100 000 euros pour une durée d'un an.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de crédit de trésorerie.

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES/REUNIONS POLITIQUES

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les salles communales sont sollicitées par les partis politiques afin d'organiser des réunions à l'occasion des élections présidentielles et législatives d'avril et juin 2022.

Dans un souci d'équité et d'impartialité, il propose de mettre les salles communales gratuitement à disposition de tous les partis politiques et tous les candidats aux élections.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal ;

CONVENTION AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE/ GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Lannion-Trégor Communauté exerce de plein droit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020. L'objet et la consistance de cette compétence sont précisés par délibération du Conseil Communautaire n°CC_2021_0192, en date du 14/12/2021.

La Commune de TREDARZEC, qui a exercé cette compétence jusqu'au 31 décembre 2019 et géré les équipements et services à titre transitoire pendant les années 2020 et 2021, a une expérience et une expertise dans ce domaine.

Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service public et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, Lannion-Trégor Communauté confie par convention avec la Commune de TREDARZEC « la gestion de certains équipements ou services » relevant de ses attributions, ci-après dénommées « les missions ».

Les missions de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines sont déclinées selon 5 volets. La communauté d'agglomération confie à la Commune de TREDARZEC les missions précisées dans la convention de délégation de gestion en annexe n°1 de la présente délibération, et qui couvrent tout ou partie des missions suivantes.

Volet 1 : Gestion patrimoniale

Exploitation et maintenance

Amélioration et mise à jour de la connaissance du patrimoine (hors mise en œuvre d'un SIG)

Conduite des investissements et suivi des désordres

Suivi de la gestion patrimoniale

Volet 2 : Planification - Contrôle

Conduite des études ciblées

Contrôle de l'application du zonage et du règlement

Accompagnement pour l'application des règles

Volet 3 : Gouvernance - Animation

Direction et pilotage de la politique des eaux pluviales, plan d'action (en partenariat avec LTC)

Animation et mise en œuvre du plan d'action (en partenariat avec LTC)

Accompagnement des acteurs du territoire (en partenariat avec LTC)

Volet 4 : Gestion administrative

Etudes structurantes (en partenariat avec LTC)

Les modalités d'organisation, de suivi, de reconduction et financières ainsi que les responsabilités des collectivités signataires sont également précisées dans la convention de délégation de gestion en annexe n°1 de la présente délibération.

VU Les articles L5216-5 10°, L2226-1, R2226-1, L5216-7-1 et L5215-27 du code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CC_2021_0192 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 14/12/2021, portant sur l'objet et la consistance de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

APPROUVE Les termes et modalités de la convention de délégation de gestion confiant à la Commune de TREDARZEC une partie des missions nécessaires à l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la présente convention de délégation de gestion avec Lannion-Trégor Communauté ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Bernard ROUZES, adjoint chargé des travaux sur les bâtiments et la voirie, propose de faire l'acquisition d'une débroussailleuse-élagueuse à installer derrière le tracteur des services techniques. Cela permettrait de gagner du temps lors de travail d'élagage et de pouvoir élaguer les chemins étroits type chemins de randonnée.

Un premier devis a été reçu, il faut étudier le type de matériel avant de prendre une décision.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à étudier et demander des devis pour l'acquisition d'une débroussailleuse-élagueuse pour les services techniques.**
- **DONNENT leur accord de principe pour l'achat de ce matériel**

CONVENTION DE PASSAGE CHEMIN DE RANDONNEE/COMMUNE/FRANCOIS TREMEL

Gilbert LE HOUEROU propose de signer une convention de passage sur un chemin de randonnée entre la Commune et un particulier (Monsieur François TREMEL).

Il indique que le sentier des douaniers est interrompu après la rue du vieux port (après l'ancien pont Canada). Il a contacté le propriétaire des parcelles qui serait d'accord de signer une convention de passage avec la Commune afin de permettre aux randonneurs de longer l'estuaire du Jaudy en ayant une belle vue sur le port de plaisance de Tréguier et le clocher de la cathédrale. Un talus délimite la partie cultivée du chemin de randonnée. Après la signature de cette convention, le club de randonneurs de Trédarzec « les baladeurs de l'estuaire » se propose de nettoyer le chemin avec les membres (bénévolement). Ensuite le sentier est interrompu au niveau de la propriété des Jardins de Kerdalo.

Il est procédé au vote,

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal,

- **AUTORISENT Monsieur le Maire à signer une convention de passage pour les randonneurs sur les parcelles cadastrées A 652 et 751, avec le propriétaire Monsieur François TREMEL.**

QUESTIONS DIVERSES :

POINT SUR LES TRAVAUX SUR LES BATIMENTS

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux sur les bâtiments et la voirie, fait le point sur les travaux en cours.

- **Garderie isolation par l'extérieur** : les travaux sont terminés. Il rentre dans le plan de relance départemental (2^{ème} phase) et bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 %. Montant des travaux : 25 580 euros HT
- **Aménagement de la Garderie scolaire** : les travaux sont bien avancés, les fenêtres sont en place, les travaux d'aménagement intérieur se poursuivent. Les travaux devraient être achevés dans 2 mois. Certains retards sont dus au Covid 19, salariés positifs ou problème d'approvisionnement en matériel. Coût des travaux : 62 201.24 euros HT
- **WC publics** : les travaux se terminent. Le résultat donne satisfaction. Les travaux se sont très bien déroulés avec les entreprises. Il reste à faire en régie : la peinture des plafonds et de la porte extérieure (local technique). Coût des travaux 26 919.15 euros HT.

ACTUALITE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE :

- **Gilbert LE HOUEROU, délégué communautaire** :
Conseil Communautaire a eu lieu le 1^{er} février 2022 (de 18h à 23h30). Le Conseil Municipal ayant voté contre le pacte fiscal, Gilbert et de nombreux élus communautaires ont demandé le vote à bulletin secret pour le vote des Budgets 2022 : 46 pour, 27 contre, 2 abstentions et 4 blancs/nuls. Il aurait été préférable d'étaler les projets d'investissement dans le temps plutôt que de créer de nouvelles taxes (taxe foncière communautaire). De plus, peu d'investissements et projets sur la presqu'île (Office de Kerantour fermé...)
Concernant la commission 6 : des associations œuvrant pour le patrimoine vont pouvoir solliciter une subvention
- **Monsieur le Maire** : a participé à une réunion de l'ex syndicat d'eau de la presqu'île. Lannion Trégor Communauté a annoncé l'inscription au PPI de la 3^{ème} tranche d'assainissement à Trédarzec pour un montant estimatif de 450 000 euros.
- **Alain LE ROUX** : conseiller municipal participe aux réunions de la commission 4, fait le point sur le coût des énergies et la nécessité de faire des économies d'énergie (consommation des bâtiments, de l'éclairage public...), il faudra réfléchir à l'isolation des bâtiments, installation d'éclairage LED à l'école...

AGENDA :

Prochaines réunions :

- **Jeudi 24 février à 18 heures** : réunion subventions avec les Présidents d'association de la Commune
- **Lundi 28 février à 19h15** : réunion de travail de l'ensemble du Conseil Municipal : subventions 2022
- **Mercredi 30 mars 2022 à 17 heures** : Vote des Budgets

La séance est levée à 20h30

